

ROI pour tous les stagiaires de plus de 18 ans :

(Merci de vous tenir informé de la dernière version du ROI avant votre départ)



1. **Comportement**

EPIKS demande à chaque participant le savoir vivre indispensable à la vie de groupe et le respect total envers le staff EKIPS (responsables, moniteurs, entraîneurs, intendants), les autres stagiaires, le personnel de l'hôtel et sa clientèle.

2. **Respect du matériel et des infrastructures**

Le stagiaire est responsable de toute détérioration de matériel qu'il lui est confié ou des lieux qu'il occupe. Il veille en début de séjour à faire savoir les éventuels problèmes rencontrés afin que sa responsabilité ne soit pas mise en cause.

3. **Chambres**

Le stagiaire se voit attribué une chambre selon une répartition faite par EPIKS. Il respectera cette attribution durant toute la durée du séjour. La chambre est un endroit consacré au repos, le stagiaire veillera donc à ne pas déranger les occupants de sa chambre ou les autres clients de l'hôtel. Aucune personne étrangère à l'organisation EPIKS ne peut se trouver dans une chambre que ce soit en présence ou non d'un participant.

4. **Cigarette – alcool – drogue**

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool ainsi que toute forme de drogue. Aucun stagiaire n'emportera ce genre de produits dans ses valises.

5. **Jeux dangereux**

Les jeux qui mettent en danger l'intégrité physique d'un stagiaire ou utilisant des produits dangereux sont interdits.

8. **Objets dangereux**

Le stagiaire ne peut emporter avec lui ou acheter sur place des objets dangereux ou interdits en Belgique tels armes blanches, pistolets à billes, chicha ou d'autres objets inappropriés est strictement interdit (confiscation immédiate).

9. **Vol**

Tout vol commis lors d'un stage ou dans la ville sera sanctionné par un renvoi immédiat.

10. **Exclusion**

EKIPS ASBL se réserve le droit d'exclure d'un camp un stagiaire qui ne respecterait pas l'un des points de ce règlement. Après en avoir avisé les représentants légaux, le retour en Belgique sera à la charge de ces derniers et aucune demande de remboursement ne pourra être introduite.

L'inscription à l'un de nos camps implique l'adhésion au R.O.I. de EKIPS ASBL

EKIPS se réserve le droit d'exclure un participant, si son comportement porte préjudice au bien être du groupe. Dans ce cas, le participant sera renvoyé chez lui après que le responsable ait pris contact avec ses parents/tuteurs légaux. Le retour en Belgique se fera à charge de ces derniers. AUCUN remboursement n'est prévu. Il en va de même si le participant emporte avec lui des stupéfiants, de l'alcool ou toute autre substance illicite. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.